

« Je pense à la lumière et non pas à la gloire.  
Chanter c'est ma façon de me battre et de croire ;  
Et si de tous les chants mon chant est le plus fier  
C'est que je chante clair afin qu'il fasse clair ! »  
Edmond Rostand

# Chantecler

## Petite surface A4 en libre-service et libre opinion

(par l'ancien rédacteur du « Courrier de l'Arsenal » )

[chantecler-auxonne.com](http://chantecler-auxonne.com)

*Je dédie cette petite feuille à toutes les personnes qui par leur présence ou leur travail donnent vie au centre d'Auxonne, visages sympathiques croisés chaque jour ; à tout ce petit monde irremplaçable et familier de ma ville natale, dont je partage les joies et les inquiétudes. C.S.*

« Supplément au N° 14 »

VERSION COURTE, du 16 mars 2015

OCTOBRE 2014 - NOVEMBRE 2015

UNE ANNÉE AU CHARMOY EN BREF

**Début octobre 2014**, les travaux sont suspendus au Charmoy par décision du tribunal administratif.

**Le 22 octobre**, le promoteur dépose un **permis modificatif** pour une surface de plancher de **9945 m<sup>2</sup>** (donc inférieure à 10 000 m<sup>2</sup>, ce qui dispense d'une enquête publique). Ce permis modificatif sera accepté le **30/12/14** et affiché dans les jours qui suivent sur le chantier.

**Le 06/11/14** le promoteur dépose un dossier en CDAC pour un « nouveau » projet.

**Le 16/12/14** la CDAC autorise le « nouveau » projet.

**Début 2015**, une grande surface concurrente dépose, auprès de la CNAC, un recours contre la décision de la CDAC du 16 décembre 2014 Ce recours est enregistré le **25 janvier 2015** sous le N° 2565 T.

**Début 2015**, un riverain du chantier fait, auprès du TA de DIJON, un recours en annulation sur le fond contre le permis modificatif n° **PC 021 038 13 E 0005-M01** accordé par arrêté du 30 décembre 2014. Le recours est enregistré le **10 février** sous le n° 1500377

**Le 09/02/15** le promoteur dépose une nouvelle demande de permis n° **PC 021 038 15 E 0003**, pour une surface de plancher de **9945 m<sup>2</sup>**, identique à celle du permis modificatif précédemment délivré le **30/12/14**.

Il dépose simultanément une demande d'autorisation de travaux sous le n° **AT 021 038 15 E 0001** pour une surface de plancher de **9945 m<sup>2</sup>**.

**Fin février 2015**, le maire Raoul LANGLOIS annonce publiquement une reprise imminente des travaux.

**Début mars**, la presse locale relie l'information.

**Dans la deuxième quinzaine de mars**, les travaux reprennent.

**Le 01/04/15** la presse locale publie un long article à ce sujet. **Le maire d'Auxonne et le directeur du futur hyper ne s'y prononcent pas sur la date d'ouverture du magasin.**

**Courant juin**, en réponse au recours contre la CDAC du 16 décembre 2014, la CNAC met en ligne successivement les informations suivantes :

« **recours exercé par la SAS « LAUCEL » admis** » et « **création refusée d'un ensemble commercial de 4000 m<sup>2</sup> de vente composé d'un hypermarché « E. LECLERC » de 3500 m<sup>2</sup> et d'une galerie marchande attenante de 500 m<sup>2</sup> (4 boutiques) [...]** »

puis « **il n'y a pas lieu pour la Commission nationale d'aménagement commercial de statuer sur le recours de la SAS « LAUCEL »** ».

Le 17/06/15, le TA de DIJON enregistre sous le N° 1501671-0, une requête en référé de suspension des travaux émanant d'un riverain.

Le 09/07/15, cette requête est rejetée. Le même jour le futur directeur du magasin confirme au rapporteur public que « **l'hyper ouvrir[a] en fin d'année, au mois de décembre** » »

Le 29/07/15, le permis n° **PC 021 038 15 E 0003** est accordé mais n'est pas affiché sur le terrain.

Le 01/08/15 Raoul Langlois, maire d'Auxonne déclare dans la presse : « Les Auxonnais et moi-même attendons avec impatience l'ouverture de ce magasin, **pour la fin de l'année** »

Le 19/09/15 Raoul Langlois, maire d'Auxonne déclare dans la presse: « **Le référé (de suspension) a été rejeté, mais le différend n'est pas jugé sur le fond. [...] L'ouverture devrait se faire en décembre** »

Le 21/09/15, enfin, on peut lire dans *Hebdo 39* N° 174, sous la plume de C.K., les réserves suivantes concernant l'ouverture de l'hyper :

« **L'ouverture de Leclerc toujours suspendue à une décision de justice** »

« **l'hypermarché Leclerc devrait théoriquement ouvrir avant la fin de l'année, si toutefois le rendu des décisions de justice, concernant les recours engagés, s'avère favorable à l'enseigne...** »

Pour l'heure (21 novembre) les travaux continuent et une suspension semble à présent exclue. À remarquer que l'information concernant ces travaux est l'objet d'une grande sollicitude de la presse locale qui semble la relayer de façon redondante. On peut dire, que sur le sujet, le correspondant local, qui a récemment changé, pisse, à proprement parler, de la copie et de la photo : 8 articles dont une pleine page entre le 15 octobre et le 20 novembre !

Le seul suspense qui subsiste maintenant reste celui de la date effective d'ouverture, ouverture conditionnée par la commission de sécurité et son « verdict toujours redouté » (*Dernières Nouvelles d'Alsace* du 5 mars 2014, article « **WASSELONNE Leclerc Pendant les travaux, le patron reste ouvert** »). Aucune déclaration du maire ou du promoteur n'a plus été faite depuis plus de deux mois, à propos de cette date...

En attendant, nous aurons encore sans doute de nouveaux articles et photos de suivi des travaux  
À suivre...

C.S. Rédacteur de **Chantecler**,

Auxonne, le 21 Novembre 2015 **(J+2530 après le vote négatif fondateur)**

Publié dans la catégorie Chantecler sur le blog

[chantecler-auxonne.com](http://chantecler-auxonne.com)

[chantecler-auxonne.net](http://chantecler-auxonne.net)